



Règlement de l'animation «Speed puzzle» - Samedi 13 septembre 2025

Événement organisé par les bénévoles de la médiathèque de Saint-Léger-les-Vignes

Article 1 : Présentation de l'animation et principe

Cette animation, organisée par les bénévoles de la médiathèque, consiste à assembler un puzzle d'environ 500 pièces, le plus rapidement possible en duo et sans aide extérieure, face à d'autres équipes, dans une ambiance conviviale, chaleureuse et ludique.

Article 2 : Date, lieu, horaires

- Date : samedi 13 septembre 2025
- Lieu : salle polyvalente de Saint-Léger-les-Vignes.
- Arrivée des participants : à partir de 13h30
- Installation des participants : prévue entre 13h30 et 13h50 pour valider leur présence.
- Début du concours : 14h précises.

Pour garantir un début à l'heure, nous encourageons vivement les participants à arriver dans le créneau 13h30-13h50. Les arrivées après 13h50 restent possibles, mais l'installation se fera dans l'ordre d'arrivée, sans garantie pour ces duos de pouvoir commencer exactement à l'heure.

Les personnes inscrites arrivant après 14h ou qui s'installent après 14h pourront participer mais sans temps supplémentaire.

Article 3 : Conditions de participation

L'animation est ouverte aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans (parent accompagnateur possible dans le public).

Deux catégories de duos peuvent participer :

- catégorie : **15+ / 15+** : deux participants de 15 ans et plus.
- catégorie : **8 -14 / 15+** : un enfant/ado de 8 à 14 ans + une personne de 15 ans ou plus.

Le nombre de duo est limité à 20.

La participation à l'animation est soumise à une inscription préalable obligatoire.

Uniquement en cas de places non pourvues, des inscriptions pourraient éventuellement être prises sur place le jour-même, sans garantie.

Article 4 : Modalités d'inscription

L'inscription est gratuite.

Toute inscription vaut pour acceptation de ce présent règlement.

Comment s'inscrire ?

– en ligne : télécharger le formulaire sur le site de la mairie <https://mairie-saintlegerlesvignes.fr/fr/> , le remplir puis l'envoyer par mail à accueil@slv44.fr ,

– en mairie : remplir le formulaire sur place ou le déposer dans la boîte à lettres ou à l'accueil une fois complété.

Pour les mineurs, le formulaire d'inscription doit être accompagné du formulaire « droit à l'image », signé par les deux parents. À défaut, aucune photo où l'enfant est identifiable, ne pourra être publiée.

Article 5 : Règlement

Le règlement a été établi par les bénévoles. Il est disponible sur le site de la mairie mairie-saintlegerlesvignes.fr ou en version papier à la mairie.

Si un membre du duo est absent, le second peut participer seul, sans avantage particulier (ni temps additionnel, ni puzzle adapté).

Article 6 : Déroulement de l'épreuve

Les participants sont accueillis et installés en duo entre 13h30 et 13h50.

Deux puzzles différents seront utilisés (un par catégorie) :

– un puzzle identique pour tous les duos 15+ / 15+

– un autre puzzle identique pour tous les duos 8-14 / 15+

Une pause obligatoire pour tous les participants est aura lieu de 15h20 à 15h40.

Pendant cette pause, le chronomètre est suspendu et aucun duo ne peut poursuivre son puzzle.

Des boissons et gâteaux seront proposés lors du temps convivial.

Un membre du jury annoncera la reprise quelques minutes avant 15h40 afin de permettre à chacun de se réinstaller.

Article 7 : Le jury, classement et récompenses

Le jury est composé de bénévoles de la médiathèque. Ces bénévoles veilleront au bon déroulement de l'animation, annonceront les heures clés et rappelleront notamment la pause obligatoire pour tous, prévue de 15h20 à 15h40.

Dès qu'un duo termine son puzzle, il appelle un membre du jury qui vérifie la complétude du puzzle (aucune pièce manquante) et note l'heure.

Dès que trois duos d'une même catégorie ont terminé, le jury annonce le classement des trois premiers ; l'épreuve continue pour les autres. La procédure se répétera par tranches de trois duos jusqu'à ce que tout le monde ait fini ou jusqu'à la fin de l'animation à 18h.

Les trois premiers duos de chaque catégorie recevront une coupe ; les duos suivants recevront une médaille.

A 18h, si aucun duo n'a terminé, celui qui aura le moins de pièces restantes sera désigné gagnant.

Selon les conditions, les bénévoles pourront autoriser les duos à terminer leur puzzle après la fin officielle.

Article 8 : Droits à l'image

Le jour de l'événement, un formulaire sera proposé pour autoriser ou non la prise de photos et leur utilisation par la mairie dans des publications municipales (type Flash Infos, Site internet de la mairie et réseaux sociaux...).

Pour les enfants mineurs, le formulaire devra être signé par les deux parents.

Article 9 : Données personnelles (RGPD)

Les données collectées lors de l'inscription

- sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Version consolidée au 27 avril 2020).

- sont utilisées uniquement pour le bon déroulement de cet événement

- ne sont accessibles qu'aux organisateurs et services municipaux concernés

- ne sont conservées que pendant la durée de l'événement

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en contactant rgpd@sllv44.fr.

Les bénévoles de la médiathèque